

COMPTE RENDU DE LA REUNION du comité Directeur

Du 30 juin 2021

I. Ordres du jour

Sujet I.01	Approbation du CR de la réunion du 07/04/2021	2
Sujet I.02	Approbation du CR de la réunion du 13/04/2021	2
Sujet I.03	Adoption au règlement intérieur de la motion fixant l'autonomie du bureau du comité directeur	3
Sujet I.04	Modification de l'adresse du siège social sur règlement intérieur	3
Sujet I.05	Organisation du déménagement du codep69.	3
Sujet I.06	Bilan des commissions.	3
Sujet I.07	Point sur l'avancée du groupe de travail sur le sujet des fiches pratiques pour les présidents de clubs.	6
Sujet I.08	Point sur l'avancée des travaux de la commission enfant & jeunes	6
Sujet I.09	Point financier	6
Sujet I.10	Etat des demandes ANS	7
Sujet I.11	Site internet	7

----- Début de la séance (20h00) -----

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétariat : Anne STUCKENS

<p><u>Présents à la réunion (xx) :</u> Renaud HELSTROFFER Thierry BEAUDIQUEZ Alain JAVILLIEY Samuel SANTSCHI Patricia AUDOUY Anne STUCKENS Jérôme SURROCA Laurent BARDASSIER Vincent BERTIN Denis CARRION Hervé CORDIER Anne-Edith CURE</p>	<p><u>Absents excusés (xx):</u> Pascale SENTENAC Olivier GIRAUD Brigitte FOURNIER Frédérique CORDIER</p> <p><u>Absents (xx)</u> Thierry DELCAMBRE Maxime DOOMS Hélios ARROYO</p>
--	---

Gilles FRAMINET Valérie GAY Yves JALOUNEIX Catherine LAFONT Stéphane PAOLOZZI ----- Franck POTHE Henri FANTON Stéphane DUFOUR Benoit PHILIPPS Charles DOMAS	
---	--

Sujet I.01 **Approbation du CR de la réunion du 07/04/2021**

Le PV ayant été envoyé à chaque membre préalablement à la réunion

Précision concernant le sujet 1.7, il est confirmé qu'il n'est pas possible de considérer le montant de la cotisation comme un don au club et donc de défiscaliser cette somme.

Pour faire ce genre de chose il faut soit

- que chaque club fasse une demande de rescrit fiscal auprès du service des impôts de son département pour pouvoir officiellement considérer les cotisations comme un don et ne pas risquer de redressement fiscal
- qu'un club propose un remboursement de cotisation. Les membres peuvent alors refuser le remboursement et demander à ce que cette cotisation soit considérée comme un don.

L'adoption est mise au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	17

ADOpte A L'UNANIMITE

Sujet I.02 **Approbation du CR de la réunion du 13/04/2021**

Le PV ayant été envoyé à chaque membre préalablement à la réunion, et pour lequel aucune demande de modification ou d'ajout n'a été signifiée.

L'adoption est mise au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
		17

ADOpte A L'UNANIMITE

Sujet I.03 **Adoption au règlement intérieur de la motion fixant l'autonomie du bureau du comité directeur**

Le projet a été envoyé à tous les membres votant du comité directeur et est soumis au vote.

La partie financière est claire pour tout le monde. Modifier les conditions de dépenses au-delà de 100€.

La partie juridique ne l'est pas. Elle est supprimée de la motion, après modification du document joint en annexe, son approbation est mise au vote.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	1	16

ADOPTE A LA MAJORITE

Sujet I.04 **Modification de l'adresse du siège social sur règlement intérieur**

Non traité.

CONTRE	ABSTENTION	POUR

Choisissez un élément.

Sujet I.05 **Organisation du déménagement du codep69.**

Nous disposons d'un bureau au CDOS et d'une cave qui permettra de stocker le matériel actuellement stocké chez Franck.

Utilisation véhicule + remorque de Franck + véhicule Stéphane. Stéphane viendra aider à charger. Il faudrait 4 personnes pour décharger. □ date fixée = 24/25 Juillet

Il faut aussi finir de déménager les affaires du CODEP qui sont encore à Meyzieu.

Sujet I.06 **Bilan des commissions.**

Point activités départementales

Moins de 30% de baisse d'adhérents sur l'ensemble du département :

70 clubs et 2792 licenciés, 9 commissions + redémarrage tir sur cible et création de la commission Plongée Jeunes/Enfants (Yves, Gilles et Anne)

Elle a la même importance que les autres commissions, car axe de développement important. Disposera d'un budget pour la saison prochaine comme les autres commissions.

Ce qui a été réalisé cette saison :

- Travail sur le site du CODEP
- Création de la nouvelle commission Jeunes/Enfants
- Création des fiches pratiques à destination des présidents de club (assistance à prise de fonction ou gestion au quotidien.
- Envoi de 2 newsletters 12/2020 et 06/2021. Elles sont maintenant réalisées par Renaud, gratuitement contrairement à ce qui se passait. Il semble qu'il y ait des problèmes de réception. Renaud va vérifier.
- Travail sur les dossiers de demande de subvention ANS.
- Participation dans le jury sur examen GP à Niolon (Juin 2021) – 11 réussites
- Présidence du jury pour examen initiateur Juin 2021 – 19 réussites
- Participation à la sécurité du championnat Tir sur Cible (Biathlon) à Chamagnieu (Juin 2021)
- Représentation du CODEP à l'AG de clubs

4 évènements majeurs prévus pour la saison prochaine :

- Thalassa
- Open d'apnée
- Triangle des Eaux Bleues
- Nettoyage de la Darse de Confluence □ rapprochement avec l'association Odysseus très active

CTD

- Formation GP : 11 réussites
- Formation Initiateur : 19 réussites
- 2 sessions TIV recyclage □ 40 personnes
- Formation RIFAP : 18 personnes
- MF1 : stage initiale en Octobre/Novembre, 18 stagiaires MF1, 10 viso de formations théoriques, 4 personnes en stage de capitalisation à Niolon. 4 Week-end à Frejus pour péda pratique

Le calendrier des futures sessions de formation est publié sur le site du CODEP et a été transmis aux présidents de clubs.

Archéologie :

- Beaucoup de difficultés cette saison :
 - Mauvaise météo : 1000m³ /s dans le Rhône (limite de pratique = 800 m³/s)
 - Activité soumise à des autorisations ministérielles qui ont du mal à être signées cette année (lenteurs administratives)
- Réception régulière d'adhésions, plus de sollicitations que les années précédentes, effet de bouche à oreille principalement.
- Intervention au lycée de St Romain en Gal dans le cadre d'une journée grand public □ que peut apporter la prospection archéologique dans le Rhône pour une meilleure connaissance de l'histoire de la ville.
- Des prélèvements de bois faits l'année dernière ont finalement eu l'autorisation d'être analysés en laboratoire pour datation.

- Opération probable au lac de Savines la semaine prochaine.
- Plusieurs plongées réalisées à Anse (plan d'eau de la Colombière) : accès gratuit, facile, possibilité entraînement N1, nage.
- Organisation d'un camp d'été début septembre à Vienne (1 semaine).

Photo-vidéo

Date de formation et réunion arrêtées pour la saison prochaine. Petit problème de publication à clarifier

Peu de participants pour la session de présentation de la commission.

Session d'initiation au traitement d'image à organiser avec Gilles Framinet.

NAP

Peu d'activité car pas d'accès aux piscines et annulation des manifestations prévues. Championnat de France eau libre début juin (participation moindre que d'habitude).

Apnée

Championnat du monde fin Juin à Belgrade □ très bons résultats des français (voir Facebook du CODEP).

Pas d'autre championnat par ailleurs.

L'Open d'Apnée devrait se faire l'année prochaine.

Souterraine

- Niveau départemental : Journées découverte et sorties compagnonnage n'ont pas pu se faire (COVID et météo)
- Niveau région :
 - 2 week-ends de formation □ 5 plongeurs du Rhône ont eu leur N1 souterrain
 - 1 stage trimix souterrain

Biologie

- Sur la saison 2020-2021, nous avons eu 38 plongeurs qui ont suivi la formation théorique PB1, en visioconférence. Cette formation a été organisée par une plongeuse qui valide le premier niveau d'encadrement bio FB1. 18 ont participé au stage de mai : pour finaliser la formation, il leur manque une plongée qui sera faite en eau douce.
- Sur la saison 2021-2022 : finaliser la formation PB1 par les plongées.
 - Plongée eau douce : dimanche 12 septembre.
 - Une autre sortie devrait être programmée en octobre.
 - WE validation PB1 : les 18 et 19 septembre à Fréjus.
 - Deux autres WE sont prévus sur 2022 :
 - ✓ 1 WE pour valider les derniers PB1.
 - ✓ 1 WE formation « encadrants ».
- Nous prévoyons la reprise des « causeries » en présentiel, dès septembre.

- En partenariat avec la commission bio du codep 38, nous avons organisé une visioconférence sur les coraux. La scientifique qui est intervenu était à Moorea en Polynésie. Nous avons dû refuser du monde, nous étions 100 en ligne (zoom payant, nombre max). Devant le succès, d'autres interventions de ce type (conférence en visio) sont envisagées. Intervention qui nous permet de toucher plus de monde. Pas de déplacement sur Lyon ou Grenoble pour les personnes loin. Mutualisation des moyens.

Sujet I.07 **Point sur l'avancée du groupe de travail sur le sujet des fiches pratiques pour les présidents de clubs.**

Une dizaine de fiches ont été mises à disposition sur le site du CODEP dans la rubrique Dirigeant / Espace d'échange. Les retours critiques sont les bienvenus pour amélioration et focus sur les informations vraiment utiles et fonctionnelles. Toutes les fiches ne sont pas encore disponibles. Elles seront mises en ligne au fur et à mesure de leur constitution

Sujet I.08 **Point sur l'avancée des travaux de la commission enfant & jeunes**

Une réunion a eu lieu pour mettre en place des objectifs pour le démarrage de la commission :

- Donner une visibilité à la plongée jeunes/enfants
- Valoriser le contenu pédagogique très formateur, plus large que la plongée elle-même □ sensibilité à la protection de l'environnement
- Les plongeurs de demain.

⇒ Développer la pratique des jeunes au sein des clubs du CODEP.

Un courrier a été adressé à tous les présidents de club pour qu'ils puissent se rapprocher de nous s'ils veulent avoir des informations sur la façon de s'y prendre pour monter une section « jeunes/enfants ». Possibilité de conseil et de partage d'expérience. Aucun retour des clubs à ce jour.

Projet de présentation de ce qu'est la plongée enfant au travers de petits films témoignages, mise en situation. Objectif 4^{ème} trimestre.

Volonté de collaborer avec d'autres commissions dont l'activité se prêtent à la pratique des jeunes.

Sujet I.09 **Point financier**

- Compte courant : 17 002,74€
- LIVRET A : 79 511,56€
- Sous le coude une subvention ANS de 1500€ pour l'Open d'Apnée, hébergée par Le Congrès

Il va nous rester environ 75 000€, comparable aux années normales.

Sujet I.10 **Etat des demandes ANS**

Cette année, seulement 2 clubs du département ont déposé des dossiers. Aucun dépôt de dossier par le CODEP car la subvention obtenue l'année dernière n'a pas été dépensée et on ne voulait pas s'exposer à une demande de remboursement. Il y a environ 90 000€ à répartir. Compte tenu du faible niveau de subvention demandé, seulement 70000€ ont été distribués pour cette année. Il faudra motiver les clubs pour la saison prochaine pour avoir davantage de dossiers à défendre pour le département. La subvention régionale peut atteindre 60% maximum du budget prévisionnel. Une aide du CODEP est importante pour monter ces dossiers car ils sont complexes à produire.

ZOOM subvention classe transplantée

Chaque année, la Nautile organise 1 semaine de classe transplantée avec un collège. Cette année, la classe transplantée a permis à 45 enfants de partir plonger et 31 ont validé le plongeur d'Or. La demande de subvention faite à l'ANS a été refusée et donc il manque entre 1100 et 1300€ pour boucler le financement de la classe transplantée. Le coût supplémentaire a été généré par les mesures sanitaires (2 enfants/chambre au lieu de 4, donc besoin de plus de chambres)

Pour la saison prochaine il y a une demande du collège de 2 classes de 45 élèves

Cette activité génère la création d'une demande de jeunes plongeurs auprès des clubs de la région lyonnaise.

Le vote porte sur l'attribution d'une subvention au Nautile à hauteur de 1200€ pour boucler le financement de la classe transplantée de Juin 2021.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
	1	16

ADOpte A LA MAJORITE

Sujet I.11 **Site internet**

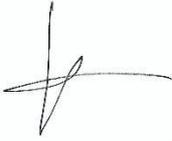
Développé par TCP innovation qui facture tout et de façon complexe □ pas satisfait du tout.

Renaud réfléchit avec Samuel sur la possibilité de s'adresser à un autre prestataire pour reprendre la gestion du site. Plateforme JOOMLA + plug-in JOOMLA

----- **clôture de la séance à 22h20** -----

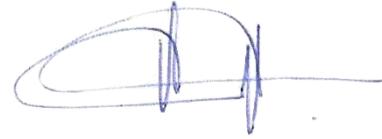
La Secrétaire adjointe

Anne STUCKENS



Le Président

Renaud HELSTROFFER



ANNEXE (Voir Sujet 1.03):

Mandat au bureau à intégrer dans le règlement intérieur ;

Objectif :

Définir par règlement intérieur l'autonomie et la responsabilité du bureau dans la gestion courante de l'association entre deux réunions du comité directeur.

Permettre de manière pratique et courante les prises de décision au regard des impondérables de bonne gestion.

Constitution :

Le bureau constitué à minima du président, du trésorier et du secrétaire, sur désignation du comité directeur a autorité pour prendre toute décision au sens de la bonne gestion de l'association et conformes aux décisions d'assemblée générale.

La liste du bureau concernée fera l'objet de la désignation de ses membres par le comité directeur, et ne prendra effet qu'à l'enregistrement de cette délibération sur le procès-verbal de réunion du même conseil pour une durée indéterminée.

Autorité et limitations :

- Le bureau a délégation pour prendre toute décision dans la limite d'un engagement financier de l'association pour un montant global maximum de 2000.00€ entre deux réunions dans la seule mesure où il ne peut être différé à date de la prochaine réunion du comité directeur.
- En cas d'urgence non prévisible, un membre du bureau peut décider seul d'une dépense si son montant est inférieur à 100 euros ; au-delà, il ne pourra engager la dépense qu'avec l'accord de la majorité du bureau. Dans les deux cas, il devra en référer au comité directeur au plus tôt après la dépense.
- Le bureau à délégation pour contractualiser un engagement de l'association pour une durée maximale d'un an et non renouvelable tacitement dans la seule mesure où il ne peut être différé à date de la prochaine réunion du comité directeur.

- Seules les délégations décrites au règlement intérieur sont concernées par ce mandat.

Obligations :

Toute décision prise et effective par le bureau entre deux réunions devra être exposée dans le détail à la prochaine réunion du comité directeur.

Révision du mandat au bureau :

Le comité directeur peut à tout moment après une délibération démocratique rendue à sa majorité absolue modifier, amender ou supprimer le mandat donné au bureau.

